PAGE.6



L'INVITÉ **OLIVIER DUSSOPT** MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS



À LA UNE GAËLLE MOURAD EXPERT.E COMPT@BLE DIGITAL.E ÉLUE CROEC PAYS DE LA LOIRE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION TRANSITION NUMÉRIQUE

« Quand l'expert-comptable affiche une ou plusieurs spécialisations...».

PAGE.10



DOSSIER | JAMAIS SANS MON EXPERT

CAHIER CENTRAL

GAËLLE MOURAD

Expert.e compt@ble Digital.e Élue CROEC Pays de la Loire Présidente de la Commission Transition Numérique Compétences spécialisées reconnues en audit des systèmes d'information et data analyse

QUAND L'EXPERT-COMPTABLE AFFICHE UNE OU PLUSIEURS SPÉCIALISATIONS...



Qu'est-ce que la spécialisation?

La spécialisation est le fait de privilégier dans les activités humaines un secteur particulier par souci d'approfondissement, de maîtrise, de perfection.

Même si elle peut découler d'une formation et/ ou d'un diplôme, dans de nombreux cas, la spécialisation s'acquiert avec la pratique et l'expérience professionnelle.

Pour l'expert-comptable, elle peut avoir été déclenchée par une appétence pour une activité et un choix d'approfondissement par une formation, comme ceux qui s'orientent vers la gestion de patrimoine et une formation bien connue de Clermont-Ferrand.

Elle peut aussi être la rencontre entre une activité qui nous attire depuis longtemps et une opportunité qui s'ouvre à nous.

C'est mon cas! Déjà attirée par l'utilisation des outils informatiques, je manipulais des bases de données, plutôt commerciales de type CRM, lorsque j'ai croisé la route de celui qui fut mon maître de stage à partir de 1998. Il avait développé une activité de conseil autour des outils de gestion (analyse de l'existant, recensement des besoins, recherche d'optimisation de la qualité de la donnée et du temps de restitution des reportings et clôtures, participation au choix de solutions, aide au paramétrage, récupération des données avec ou sans enrichissement, formation des équipes, suivi des évolutions fonctionnelles à utiliser...

Passionnée de ce que le numérique peut apporter à l'humain, je suis adepte du proverbe africain "seul on va plus vite, ensemble on va plus loin!". Ensuite, la recherche constante du fonctionnement optimal, pour le traitement de mes dossiers en interne comme pour mes clients, ne m'a pas quittée.

Face aux évolutions constantes, en plus d'une veille quotidienne, je me suis formée à la data expertise, à l'utilisation de la Business Intelligence et surtout... je reste curieuse.

La spécialisation, un choix stratégique

Qu'elle soit sectorielle ou fonctionnelle, la spécialisation peut conduire à privilégier une branche d'activité ou un domaine de conseil.

Cette stratégie de croissance, en opposition à une stratégie de diversification, peut être un choix lors d'une création de cabinet, par exemple, pour concentrer les ressources sur cette seule activité, son cœur de métier.

Cette stratégie de spécialisation permettra à l'expert-comptable de renforcer son image de spécialiste et de proposer une image plus moderne et plus attractive vis-à-vis de ses clients et du marché.

La spécialisation mais pas que...

La spécialisation de l'expert-comptable ne l'empêche pas de rester généraliste et polyvalent.





L'écoute du client, la compréhension de ses besoins et l'accompagnement pour l'atteinte de ses objectifs restent omniprésents.

Cependant, face à une mutation du métier traditionnel, à une baisse des activités récurrentes à faible valeur ajoutée, la spécialisation est une des clés de la bascule dans les missions de conseil à forte valeur ajoutée demandées par les dirigeants que l'expert-comptable accompagne.

C'est le pivot vers une approche « consultant », plus expert que comptable!

La spécialisation, comment?

Depuis le 23 juin 2020, il est possible pour un expert-comptable, personne physique, de déposer une demande de reconnaissance de compétence spécialisée auprès du Conseil Régional de l'Ordre auquel il est rattaché à titre principal.

Les dispositions relatives aux compétences spécialisées relèvent des articles 306 à 310 du règlement intérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

La compétence spécialisée est technique ou sectorielle et repose sur la formation et/ou l'expérience professionnelle présentées et justifiées dans le dossier de demande de compétence spécialisée.

Il existe une liste nationale des dénominations de compétences spécialisées reconnues par l'Ordre mais il est possible de faire une demande pour une nouvelle dénomination.

L'expert-comptable ne peut se voir reconnaître un nombre de compétences spécialisées supérieur à trois et cette reconnaissance est acquise pour une durée de 5 ans. Elle peut ensuite être renouvelée.

Le contrôle du maintien des éléments présentés lors de la demande de reconnaissance (formation, suivi de réglementation, documentation...) est effectué lors du contrôle de qualité.

Il a existé une plateforme de dépôt et traitement de ces dossiers, mais je vous invite désormais à vous rapprocher de la commission compétences spécialisées de votre CROEC pour savoir comment procéder.

En conclusion?

Le fait de demander la reconnaissance de compétences spécialisées, de pouvoir l'afficher, c'est un choix stratégique d'utiliser des compétences particulières certes, mais c'est avant tout de pouvoir travailler au quotidien sur des sujets qui nous font vibrer!

« Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie » - Confucius

De mon côté, j'ai validé auprès du CROEC des Pays de la Loire, deux compétences spécialisées : audit des systèmes d'information et data analyse.

J'exploite ces compétences au sein d'une offre d'accompagnement à la transition numérique pour les TPE/PME et aussi pour les cabinets qui ont parfois besoin d'un œil extérieur.

Dans mes axes de développement, j'envisage une formation autour de l'intelligence collective, de la facilitation graphique et des différentes formes de coaching. Car la transformation numérique n'est rien sans l'humain!

